

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

# Nouvel accord handicap : La Mutuelle Générale s'engage à renforcer l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

La Mutuelle Générale et l'ensemble de ses organisations syndicales représentatives viennent de signer un nouvel accord triennal sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Avec ce renouvellement, la mutuelle poursuit sa politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées initiée depuis plusieurs années. Elle marque également sa volonté d'intensifier la sensibilisation et la formation de l'ensemble de ses collaborateurs pour renforcer le climat de confiance nécessaire au bien-être des salariés en situation de handicap.

### Un accord pour tous les salariés

Comprendre le handicap, lutter contre les idées reçues ou les stéréotypes, ne plus sous-estimer le sujet du handicap ou ne plus en avoir peur... sont autant de problématiques que La Mutuelle Générale traite depuis plusieurs années. Avec la signature d'un nouvel accord handicap, et dans la lignée des accords triennaux précédents, La Mutuelle Générale poursuivra dans les trois années qui viennent ses **actions de sensibilisation et de formation** afin d'intensifier la **mobilisation de l'ensemble des parties prenantes internes**.

En renforçant l'acculturation, les mesures d'accompagnement et en poursuivant les actions de formation de l'ensemble des acteurs de sa politique handicap (médiateur handicap, responsable ressources humaines, recruteur, assistante sociale, ambassadeurs handicap, représentants du personnel, services de santé au travail, managers, collègues...), la mutuelle a à cœur de créer **un climat de confiance, facteur-clé d'une inclusion réussie** des travailleurs en situation de handicap dans l'entreprise.

Concrètement, au travers cet accord, La Mutuelle Générale vise à

- **Favoriser et inciter la déclaration en tant que travailleur handicapé des salariés déjà présents au sein de La Mutuelle Générale.** Un guide et un autodiagnostic en ligne sont disponibles pour tester en toute confidentialité son éligibilité à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Une assistante sociale et un médiateur handicap sont également présents pour échanger avec les collaborateurs qui le souhaiteraient sur les conditions et les modalités de reconnaissance de salarié en situation de handicap.

- **Renforcer sa politique de recrutement** en diversifiant le processus d'embauche et en maintenant des conditions favorables à une insertion réussie. La mutuelle s'engage notamment à proposer des « CDD tremplin » et travaille actuellement à l'élaboration d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) pour les gestionnaires. L'entreprise est aussi présente sur de nombreux salons spécialisés dans le recrutement des personnes en situation de handicap en partenariat avec Cap emploi et l'AGEFIPH ; elle mène également différentes actions locales pour recruter sur ses sites en régions.
- **Assurer le maintien dans l'emploi** des travailleurs en situation de handicap en renforçant les mesures d'accompagnement, en assurant le suivi, la prévention et l'identification des éventuelles difficultés rencontrées et enfin, en anticipant les risques d'inaptitude à venir.

### **Ecoute, sur-mesure et solidarité**

Ce nouvel accord est également pour La Mutuelle Générale l'occasion de faire évoluer son approche du sujet. Elle souhaite aujourd'hui tout particulièrement mettre l'accent sur **l'écoute**. Un **groupe de travail interne composé de salariés RQTH** a ainsi été mis en place pour échanger sur les bonnes pratiques et réfléchir aux solutions renforçant les politiques d'inclusion handicap de l'entreprise.

Les salariés en situation de handicap ainsi que les parents d'enfants handicapés peuvent rencontrer une fois par mois une **psychologue spécialisée** sur la question du handicap et ont également accès à une **plateforme d'écoute et de soutien**.

Par ailleurs, un **médiateur handicap** reçoit les salariés RQTH qui le souhaitent afin de réfléchir avec eux à des **solutions sur-mesure** leur permettant de concilier au mieux handicap et travail.

Enfin, si cela leur est nécessaire, la mutuelle permet aux salariés RQTH de bénéficier, sous certaines conditions, de **jours de congés ou de RTT donnés par les salariés** de l'entreprise. De plus, la mutuelle leur offre **une journée de congé supplémentaire** par an pour effectuer leurs démarches administratives.

*« Avec la signature de ce nouvel accord triennal, La Mutuelle Générale réaffirme, en cohérence avec ses valeurs mutualistes, son engagement envers une politique handicap inclusive et dynamique. Il représente également un véritable levier pour porter haut et loin nos ambitions et les mettre en actes. Grâce à la mobilisation de tous au sein de la mutuelle depuis plusieurs années, nous voyons progressivement les regards sur le handicap changer. »* a déclaré **Virginie Mary, Responsable Innovation sociale & Qualité de Vie au Travail, Référente handicap de La Mutuelle Générale.**

**À propos de La Mutuelle Générale**

*Experte des métiers de l'assurance santé et de la prévoyance depuis plus de 75 ans, La Mutuelle Générale assure 1,4 million de personnes et réalise un chiffre d'affaires de plus de 1,3 milliard d'euros. Ses offres s'adressent aux entreprises de toutes tailles comme aux particuliers.*

*En 2020, La Mutuelle Générale a diversifié ses activités en lançant Flex, une start-up de services destinés à faciliter la vie quotidienne et à améliorer la qualité de vie au travail des salariés.*

*Acteur de l'économie sociale et solidaire, La Mutuelle Générale mène toutes ses actions au bénéfice de ses adhérents, en mobilisant ses 1 900 collaborateurs et ses 1 500 élus bénévoles. Elle s'engage, jour après jour, à améliorer la qualité de vie et à renforcer la solidarité entre les générations.*

[www.lamutuellegenerale.fr](http://www.lamutuellegenerale.fr) - Suivez-nous sur



**CONTACT PRESSE**

**Justine JOLY**

06 83 84 62 73

[jjoly@lamutuellegenerale.fr](mailto:jjoly@lamutuellegenerale.fr)